



Centre national de référence maladies Alzheimer jeunes (CNR-MAJ)



★ Qu'est-ce que le CNR-MAJ ?

Le CNR-MAJ offre une prise en charge experte pluri-professionnelle aux patients jeunes atteints de la maladie d'Alzheimer ou maladies apparentées.

Les objectifs du CNR-MAJ sont :

- Améliorer le diagnostic et raccourcir son délai ;
- Améliorer le diagnostic génétique dans les rares formes familiales ;
- Améliorer le suivi des patients jeunes en fonction de leurs besoins tout au long de leur maladie ;
- Favoriser l'accès aux protocoles cliniques et pharmacologiques.

Le CNR-MAJ mène également des activités d'enseignement, de formation et de recherche.

★ Public cible

Les personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou maladies apparentées et dont le début de la maladie a commencé avant 65 ans.

★ Modalités d'accès

La personne doit être adressée par son neurologue, médecin traitant ou autre spécialiste.

★ Missions /activités

Le CNR-MAJ mène diverses actions auprès des patients et des professionnels de santé :

- Une offre de différentes modalités de prise en charge (hospitalisation de jour, hospitalisation de courte durée, et consultation spécialisée ou multidisciplinaire) proposant une
 - Expertise dans le diagnostic, l'annonce et le retour d'annonce ;
 - Expertise dans la prise en charge et le suivi multidisciplinaire (médical, paramédical, psychologique et social).
- Une offre de programme d'éducation thérapeutique du patient (ETP) ;
- L'organisation de réunions de concertation pluridisciplinaires (RCP) ;
- Des actions d'animation et de coordination des réseaux de correspondants sanitaires et médico-sociaux ;
- Un appui aux professionnels de santé pour la prise en charge de situation complexe ;
- La formation des professionnels de santé ;
- Une activité d'enseignement et de recherche ;
- L'harmonisation et la diffusion des bonnes pratiques ;
- L'information et la sensibilisation du grand public.

★ Intervenants professionnels

Les compétences disponibles au sein du CNR-MAJ : neurologue coordinateur et neurologue, neuropsychologue, orthophoniste, psychologue, éducateur pour la santé, assistant social, diagnostic génétique, attaché de recherche clinique.

★ Autorité, financement et coût pour l'utilisateur

L'autorisation de fonctionnement du CNR-MAJ est délivrée par la direction générale de l'offre de soins (DGOS).

Le financement du fonctionnement du CNR-MAJ relève principalement de la tarification à l'activité (T2A) et de crédits alloués par l'Agence Régionale de Santé (ARS).

Les frais de santé de l'utilisateur sont pris en charge par l'assurance maladie et les mutuelles ou complémentaires santé.

★ Références juridiques

- Plan Alzheimer et maladies apparentées 2008-2012 ;
- Arrêté du 17 février 2009 portant identification d'un centre national pour les malades Alzheimer jeunes ;
- Plan maladies neuro-dégénératives 2014-2019 ;
- Feuille de route maladies neurodégénératives 2021-2022.



Pour en savoir plus

- [Le CNR-MAJ](https://www.centre-alzheimer-jeunes.fr) (source : centre-alzheimer-jeunes.fr) est composé de 3 centres mémoire de ressources et de recherche
- [Le centre MAJ de l'hôpital Pitié-Salpêtrière - AP-HP](https://www.institut-memoire.aphp.fr) (source : institut-memoire.aphp.fr)

